quinzaine qui a suivi le crime, il avait alternativement couché aux alentours de Paris et dans Paris même.

Il a prétendu avoir toujours logé en garni, ce qui paraît tout à fait improbable, si l'on songe avec quel soin minutieux est faite dans Paris cette police des garnis, et combien surtout on a redoublé de surveillance pendant toute cette période qui s'est écoulée depuis le crime.

Il a été impossible de tirer de Moyaux aucun autre indice, et M. Jacob, de son aveu, n'a jamais rencontré un criminel qui ait poussé le cynisme jusqu'au point où le pousse Moyaux. Ses regrets ressemblent aux larmes du crocodile; son grand chagrin est d'avoir manqué sa femme. Il ne se fait aucune illusion sur le sort qui lui est réservé et envisage sa situation avec un calme et un cynisme qui frappent d'étonnement tous ses gardiens.

— Un ouvrier de Renans (Jura) vient d'apporter aux rouages de la montre une importante simplification. Le barillet et la roue grande-moyenne sont remplacés par une seule grande roue à laquelle est adapté un ressort quatre fois moins fort que ceux des pièces ordinaires, et qui donne néanmoins une tension trois fois plus forte. On pourra sans aucun inconvénient adapter à ce mouvement le mécanisme d'un remontoir, et la disposition des pièces et du rouage permet d'employer aussi bien l'échappement à ancre que l'échappement à cylindre.

— A propos des choses du turf en Angleterre, une très courte et intéressante statistique empruntée au *Figaro*. Le premier jockey de l'Angleterre, en 1876, a couru 657 fois : il a gagné 207 courses. Chaque fois qu'il a mis le pied à l'étrier il a perçu un droit variant de 131 fr. 75 à 78 fr. 25, soit une somme de 60,000 fr.; — en présents, primes de diverses natures, sans compter les profits irréguliers, il a encaissé 158,000 fr., — ce qui donne un total de deux cent dix-huit mille francs, un peu plus que ne reçoit le grand chancelier d'Angleterre. Pour ceux qui se plaindraient de cette disproportion dans les traitements, on pourrait utiliser cette réponse légendaire d'un chanteur à Napoléon qui, lui aussi, pensait que les comédiens gagnaient plus que ses maréchaux : — Sire, faites chanter vos maréchaux; en disant : faites courir le grand chancelier. — Mais je crois que cet homme d'Etat n'aurait pas sur le turf, la même autorité que dans les conseils du gouvernement.

AVIS

J'ai l'honneur de rappeler à Messieurs les propriétaires d'actions du porteur du Comptoir commercial de l'arrondissement de Lille, qu'à partir du 21 mars courant, il sera disposé de la préférence qui leur était réservée de souscrire aux actions de la société **Henri Devilder et Cie**, dont les opérations doivent commencer le 1er janvier 1878.

Les souscripteurs devront déposer leurs titres avant le dernier jour de la souscription qui reste fixé au 20 mars courant.

Henri Devilder

S'adresser à Lille, rue de l'Hôpital Militaire, 5.
Roubaix, rue des Lignes, 6.
Tourcoing, rue des Orphelins, 31.
Comines, rue d'Hurlupin.

13270—749

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets portant promotions et nominations dans la 1re section du cadre de l'état-major général ; — portant promotions et nominations dans le corps de l'intendance militaire dans le corps d'état-major ; — nommant des officiers supérieurs dans l'arme de l'infanterie.

—

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Divers journaux annoncent que le fils du propriétaire, d'un des établissements les plus considérables de Paris, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de faits odieux d'immoralité.

» Cette nouvelle est entièrement dénuée d'exactitude. »

—

Le souvenir de la Commune dont le sixième anniversaire approche, inspire au *Soleil* des prophéties lugubres :

« Ne laissons plus l'émeute grandir, ne laissons plus la Révolution prendre des forces. Nous verrions bientôt renaître une autre Commune.

» Une autre Commune ! Est-ce qu'elle n'existe pas déjà en germe ? Est-ce que le Conseil municipal de Paris, par ses sentiments, ses tendances, ses aspirations, ses doctrines, ses votes, ne rappelle pas, autant que cela peut dépendre de sa volonté, le gouvernement révolutionnaire qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville du 20 mars au 20 mai? Le cadre est créé; le personnel existe. Qu'un vent de révolution s'élève subitement sur la France, le jour même il entrerait en fonctions. »

—

Hier est mort à l'Hôtel-Dieu, Henri de Cadoudal, le descendant direct du fameux Georges Cadoudal.

—

Un journal américain apporte la nouvelle de la mort de Mlle Aimée, la chanteuse d'opérette bien connue à Paris. Elle a péri dans un accident de chemin de fer.

—

La Chambre syndicale des agents de change justement émue des vols qui se sont récemment accomplis dans certains de ses bureaux, vient de prendre des mesures radicales pour éviter le retour de pareils accidents. Dans sa séance du 12 mars, elle a apporté à ses instructions de police intérieure des modifications importantes, et confié la surveillance générale des salles où se font les opérations du comptant à un officier de paix qui est entré aujourd'hui même en fonctions.

—

Petite Bourse du soir :
3 0/0, 74.37 40.
Emprunt, 107,92 108 107.98 3/4.
Turc, 12.32 40.
Extérieure, 11 3/8 off.
Chem. Egypt. 183.12 183.75.
Banque, 382,50 383.75.
Italien 73.50 45.
Chemins 303,12 303,75.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Cologne, 15 mars, 5 h. soir.

La *Gazette de Cologne* publie les documents concernant la paix conclue entre la Turquie et la Serbie. Le rapport des négociations est suivi du télégramme du prince Milan au Grand-Vizir et du firman du Sultan, dont voici le texte :

Télégramme du prince de Serbie.

S. A. le prince de Serbie à S. A. le Grand-Vizir.

Belgrade, 2 mars 1877.

J'ai l'honneur d'informer V. A. que nous confirmons et ratifions pleinement le protocole contenant les bases convenues pour le rétablissement des relations entre la Sublime-Porte et la Serbie, tel qu'il a été signé par nos délégués spéciaux MM. Philippe Christitch et Demètre Matitch, de même que les éclaircissements et les assurances que les délégués ont donnés à la Sublime-Porte, et qui ont abouti au rétablissement du *statu quo* qui avait existé entre la Sublime-Porte et la Principauté jusqu'au mois de juin de l'année passée.

La Serbie rentrant ainsi dans la plénitude des droits, des priviléges et des immunités dont elle a joui jusqu'alors, j'accepte avec un profond sentiment de fidélité les obligations qui découlent des firmans émanés à différentes époques, et par lesquels la cour suzeraine avait témoigné sa sollicitude et sa confiance envers la nation serbe et son prince. Il appartient maintenant à S M. le Sultan de proclamer officiellement le rétablissement des relations de la principauté avec la puissance suzeraine sur la base convenue.

Firman de S. M. le Sultan. — (Traduction) (Après les titres et formules d'usage)... Notre sollicitude impériale avait toujours eu pour objet tout ce qui pouvait contribuer à consolider la tranquillité et le progrès de la principauté de Serbie, qui fait partie intégrante de notre empire, et à assurer le bonheur et la prospérité de ses habitants.

Les immunités et priviléges contenus dans les hatts impériaux délivrés à diverses époques n'ont eu pour but que la réalisation de ce désir.

Une preuve éclatante de notre bienveillance particulière pour le peuple serbe, en considération de sa fidélité éprouvée envers notre gouvernement impérial, avait encore été donnée notamment par la décision en vertu de laquelle la garde des forteresses impériales sises en Serbie, avait été confiée à la principauté.

Les rapports de confiance et de sincérité entre la principauté et la cour suzeraine, étaient ainsi consolidés et développés de jour en jour davantage, lorsque, malgré les efforts de notre gouvernement impérial pour garantir l'ordre de choses existant.

Nous avons été péniblement affecté en voyant qu'il n'avait pas été possible de prévenir les événements malheureux qui menacèrent de troubler profondément aussi bien la situation intérieure de la Serbie que sa situation vis-à-vis de la cour suzeraine.

Sur l'acception empressé de la proposition du rétablissement de la tranquillité qu'avait été faite par le gouvernement impérial dans le but d'épargner à la Serbie les malheurs de la guerre, et qui avait en vue le retour de la Serbie à la situation qui existait pour elle avant les derniers malheureux événements, vos délégués, les très-honorables MM. Christitch et Matitch sont arrivés à Constantinople avec des pleins pouvoirs de votre part. Ils ont su lui donner verbalement et par écrit des explications et des assurances, par lesquelles ils ont garanti que le contenu de firmans délivrés à diverses dates serait scrupuleusement observé, que les obligations qui avaient été mises à la charge de la Serbie en compensation des priviléges et immunités de la principauté seraient exécutées, et qu'on ne permettrait désormais rien qui fût de nature à troubler matériellement et moralement les bons rapports de la Serbie avec notre gouvernement.

Ces explications et ces assurances ayant renouvelé et confirmé notre confiance impériale dans la fidélité et la droiture de la principauté et du peuple serbe, nous avons ainsi approuvé et ratifié le rétablissement ou *Natu quo ante* et de même que notre pardon impérial a été accordé à tous ceux des habitants des provinces voisines qui, pendant les événements dont il est question, se sont enfuis et réfugiés dans la principauté ; de même le retour dans leurs foyers, des habitants de la principauté qui s'étaient refugiés chez nous, a été également assuré.

Nous sommes convaincu que vous et le peuple serbe vous apprécierez ce qui vient d'être arrêté comme une preuve manifeste de notre confiance et de notre bienveillance impériales à votre égard, et que vous vous attacherez à persister dans l'accomplissement de devoirs de la principauté vis-à-vis de notre gouvernement impérial; et, en conséquence, nous vous avons délivré et envoyé notre présent firman, revêtu de notre sanction impériale, pour proclamer que sur cette base le *statu quo ante bellum* a été rétabli et que les ordres nécessaires ont été donnés à qui de droit afin de faire évacuer les points au-delà de la ligne de démarcation qui se trouvent en possession de de notre armée.

Donné le 18 safer 1294 (4 mars, 20 février 1877.)

Brest, 15 mars, 7 h. 50 soir.

Le bateau faisant le service des postes pour Ouessant s'est perdu corps et biens.

Un cadavre a été retrouvé.

Les communications télégraphiques sont interrompues entre l'île Ouessant et le Continent.

Les détails manquent.

Constantinople, 15 mars 1 h. s.

Savfet-Pacha recevra aujourd'hui les délégués monténégrins, et leur annoncera qu'il lui est impssible d'accepter leurs demandes concernant la cession de divers territoires. Le ministre des affaires étrangères indiquera en même temps, aux délégués, le maximum des concessions que la Porte ferait au Monténégro.

Constantinople, 15 mars.

On assure que dans l'entrevue qu'il a eu, aujourd'hui, avec les délégués monténégrins, Savfet-Pacha leur a expliqué pourquoi il était impossible d'accéder à leurs demandes, notamment à la cession de Niksich, du port Spizza et de la rive droite de la Moratche. Mais il a proposé d'accorder seulement au Monténégro une rectification de frontières du côté de Zubci, de Baniani, de Piva, de Drobniak et de Charantzi, et il a demandé, d'autre part, une rectification en faveur de la Turquie du côté de Vassoyervitz.

Néanmoins, on assure qu'une rupture n'a pas eu lieu et que les délégués monténégrins auraient décidé d'en référer à Cettigne.

Routschouk, 15 mars.

Des avis de Constantinople du 13, annoncent que quelques softas ont été arrêtés par suite de l'opposition de placards déclarant l'exil de Midhat-Pacha illégal, protestant contre les conditions de la paix conclue avec la Serbie et sommant la Porte de repousser les demandes du Monténégro, et de faire la guerre plutôt que de céder une portion du territoire.

Londres, 15 mars 6 h. 45 soir.

Chambre des Communes. — Lord George Hamilton, sous-secrétaire parlementaire au ministère de l'Inde, répondant à M. Robertson dit que le traité conclu avec le Khélat a seulement pour objet le rétablissement du traité de 1854 qui accordait une subvention au Khan. Cette subvention lui avait été retirée depuis 1873, parce que le Khan n'avait pas rempli l'engagement qu'il avait pris de maintenir la paix sur la frontière.

Vers la fin de 1875, lord Northbrooke entra en négociations avec le Khélat pour le renouvellement du traité. Ces négociations ont été continuées par Lord Lytton et ont amené la conclusion du traité actuel qui est approprié aux circonstances actuelles, mais qui n'implique nullement une politique aggressive de la part du gouvernement des Indes.

M. Bourke, répondant à M. Potter, dit que M. Barlow ayant refusé de donner sa parole, de ne pas continuer sa route vers l'Abyssinie, est toujours sous la surveillance du gouvernement égyptien, mais qu'il lui est permis de circuler dans les environs de Suez. Une enquête a été ordonnée sur les plaintes qu'il a déposées relativement aux violences dont il aurait été l'objet.

Répondant à M. Anderson, M. Bourke dit qu'une exemption de certains impôts spéciaux a été accordée aux résidants allemands à Cuba, le ministère espagnol avait promis, l'année dernière, que les résidants anglais seraient exemptés de payer l'impôt de la guerre, mais cette promesse n'a pas été tenue. Le gouvernement anglais a adressé à ce sujet d'énergiques représentations au cabinet de Madrid.

M. Bourke, répondant à M. Nolan, dit qu'il n'a reçu aucune information officielle que les citoyens français résidant en allemagne, dont le service militaire n'est pas terminé, doivent être dorénavant traités d'une manière différente par l'Allemagne.

Le très-honorable Ward Hunt premier lord de l'amirauté, répondant à M. Reed, dit que les tombeaux des soldats morts en Crimée ont été réparés.

Londres, 15 mars.

Le *Standard* annonce que sir Henry Elliot va, dans peu de temps, reprendre son poste d'ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Constantinople. Il est probable, ajoute le *Standard*, que sir H. Elliot sera suivi peu à près à Constantinople par les ambassadeurs des autres puissances.

Londres, 15 mars.

La prolongation du séjour du général Ignatieff, à Paris, est considérée ici comme une confirmation de la nouvelle donnée par le correspondant du *Times*, faisant pressentir le voyage du diplomate russe en Angleterre. On croit même savoir que le général Ignatieff sera à Londres dans quelques jours.

Calcutta, 15 mars.

Le vice-roi a présenté aujourd'hui au Conseil législatif l'Exposé financier.

L'Exposé constate que la situation est satisfaisante et l'avenir encourageant.

Par suite des dépenses extraordinaires causées par la famine, il sera nécessaire d'émettre un emprunt de 6 millions de 25,0000 liv. st. dont 2,500,000 seront émis dans l'Inde. L'Exposé recommande au gouvernement anglais de demander au Parlement l'autorisation d'émettre en Angleterre, le complément de cet emprunt, soit 3,750,000 livres. Il ne propose aucune augmentation d'impôts dans les Indes. Le secrétaire d'Etat pour le département des Indes tirera pendant l'année 1877, 78, des traites s'élevant à 138,500,000 roupies. Il propose, en outre, de vendre, en traites sur les Indes 2,650,000 roupies par semaine, pendant les mois d'avril et de mai.

Washington, 15 mars.

M. Scherman a notifié un nouvel amortissement de dix millions de bonds 5/20.

Washington, 15 mars, soir.

Le président Hayes a nommé M. Frédérick Douglas, (nègre bien connu), *marschal* (prévot) du district de Columbia.

Madrid, 15 mars.

Le roi est arrivé à Santo-Polo. On croit que M. Canovas ira recevoir le roi à Malaga, le 23 mars.

Le comte et la comtesse de Paris sont repartis pour Paris.

L'évêque catholique de Gibraltar et l'ambassade de Maroc iront saluer Alphonse XII, lors de son passage à Malaga.

DERNIERE HEURE

Affaires d'Orient

Londres, 16 mars.

Le général Ignatieff est attendu ; il dînera demain chez Lord Derby.

Le langage des journaux anglais fait pressentir une solution pacifique.

Constantinople, 16 mars.

Le Sultan a proclamé une amnistie générale en Bulgarie.

On croit que Sir Elliot reviendra prochainement ici, comme ambassadeur.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 15 mars 1877 :

Journée de réalisation, comme cela se produit toujours lorsqu'un événement prévu par la spéculation, s'accomplit.

Les cours sont mouvementés.

Le 5 0/0 a fait comme cours extrêmes 107.62 1/2 et 107.95, pour clôturer à 107.85, en hausse de 0.05 c. sur hier.

Aux arbitrages de 5 0/0 contre 3 0/0 on a substitué l'arbitrage inverse.

Le 3 0/0 clôture à 74.40, en hausse de 0.05 c.

La spéculation à la hausse a eu à lutter contre la froideur des consolidés anglais qui n'ont montés que de 1/16 et contre les hésitations de l'Espagne : le comptant a été constamment coté au-dessous du terme et les recettes générales n'ont acheté que 3,000 fr. de rentes 3 0/0 et 17,000 de rentes 5 0/0. soit 1/3 de moins que les journées précédentes.

Les fonds russes et ottomans sont immobiles.

Les chemins de fer français sont stationnaires, nous remarquons cependant des demandes suivies sur l'Est algérien à 510.

La réponse des primes qui avait lieu aujourd'hui n'offrait d'intérêt que sur le 5 0/0 italien.

Les achetours des primes levées, devenus acheteurs de ferme, ont produit sur cette rente une réaction de 0.15 c. à 73.25.

Les titres de la Compagnie de Suez ont donné lieu à quelques affaires, mais les cours sont restés à peu près stationnaires:

Le bilan de la Banque de France constate une nouvelle diminution de 5,600,000 fr. dans le portefeuille.

Banque de France et succursales

Situation au 15 mars 1877, au matin

ACTIF		
Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales.	2,211.848.514 57	
Effet échus hier à recevoir ce jour.		119.472 79
Portefeuille Paris { Commerce.		209.289.646 18
Portefeuille Paris { Bons du Trésor		00.000.000 ..
		338.845.000 ..
Portefeuille des succursales : Effets sur place.		201.125.146 ..
Avances sur lingots et monnaies.		16.596.000 ..
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.		1,687.100 ..
Avances sur effets public français.		27.295.300 ..
Avances sur effets public français dans les succursales		19.754.850 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.		15.821.600 ..
Avances sur actions et obligations des chemins de fer dans les succursales.		13.283.450 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier.		1.263.600 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.		813.800 ..
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857).		60.000.000 ..
Rente de la réserve { Loi du 17 mai 1834		10.000.000 ..
Rente de la réserve { Ex-banques dép.		2.980.750 14
Rentes disponibles.		76.313.613 82
Rente immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris 9.125.000 de la réserve		100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque.		4.000.000 ..
Immeubles des succursales.		5.320.650 ..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.		595.186 79
Emploi de la réserve spéciale.		17.694.209 97
Divers		24.819.766.32
		3.359.867.666.18
PASSIF		
Capital de la Banque.	182.500.000 ..	
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).	8.002.213 54	
Réserves mobilières { Loi du 17 mai 1834	10.000.000 ..	
Réserves mobilières { Ex-banques départementale	2.980.750 14	
Réserves mobilières { Loi du 9 juin 1857	9.125.000 ..	
Réserve immobilière de la Banque.	4.000.000 ..	
Réserve spéciale.	17.694.209 97	
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).	2.561.683.635 ..	
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.	3.533.258 77	
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales.	32.784.719 63	
Comptes courants du Trésor créditeur.	68.622.121 03	
Comptes courants de Paris.	387.292.863 35	
Comptes courants dans les succursales	42.615.381 ..	
Dividentes à payer	1.999.255 .	
Effets au comptant non disponibles.	2.599.929 74	
Escomptes et intérêts divers à Paris et dans les succursales.	4.298.607 92	
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	1.662.427 11	
Réserve pour effets prorogés en souffrance.	6.960.000 0	
Divers.	11.604.097 91	
	3.359.867.666 18	

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Portefeuille.	4 334.000
Comptes courants particuliers	23.102.000

DIMINUTION

Encaisse	4.984.000
Circulation des billets	16.521.000
Compte courant du Trésor	5.092.000

BANQUE NATIONALE
Place Vendôme à Paris
Société Anonyme, capital : 4.000,000

TABLEAU des VALEURS NON COTÉES

VALEURS	Prec.	Ouv.	Plus haut	Plus bas	Clôture
Banque de Paris	1400	1400	1400	1400	1400
Banque de Rouen	1000	1000	1000	1000	1000
Banque de Nantes	1000	1000	1000	1000	1000
Comptoir d'escompte	560	560	560	560	560
Crédit foncier colonial	600	600	600	600	600
Crédit foncier et agricole d'Algérie	500	500	500	500	500
Crédit mobilier français	800	800	800	800	800
Crédit industriel et commercial	500	500	500	500	500
Crédit lyonnais	1000	1000	1000	1000	1000
Dépôts et comptes courants	500	500	500	500	500
Docks de Saint-Ouen	125	125	125	125	125
Docks de Saint-Ouen (nouveaux titres)	125	125	125	125	125
Docks de Saint-Ouen (titres de jouissance